



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux ;
Vu le décret n° 2016-1038 du 29 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux et les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de cadre supérieur de santé ;

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

organise

l'examen professionnel pour l'avancement du grade

de cadre supérieur de santé paramédicaux

Condition d'accès :

Ouvert aux fonctionnaires titulaires du grade de cadre de santé de 1^{ère} classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.

Période de retrait des dossiers :

du mardi 3 octobre 2017 au mercredi 8 novembre 2017.

- ✓ Par voie postale en adressant une demande écrite, **le cachet de la poste faisant foi**
- ✓ A l'accueil du CDG 48 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- ✓ Par préinscription sur le site internet du CDG 48 : www.cdg48.fr

Date limite de dépôt des dossiers :

le jeudi 16 novembre 2017.

- ✓ A l'accueil du CDG 48 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- ✓ Par courrier, **le cachet de la poste faisant foi** à l'adresse suivante :

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 boulevard des Capucins
48000 MENDE

**Date prévisionnelle de l'épreuve d'admission :
à compter du mardi 10 avril 2018**